

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 septembre 2018

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Rétrocession du droit au bail préempté sur le local commercial du 106 rue Houdan

Rapporteur : Sylvie Bléry-Touchet

Lors de sa séance du 28 juin 2018, le conseil municipal a approuvé le cahier des charges en vue de la rétrocession du droit au bail commercial sur le local situé 106 rue Houdan acquis dans le cadre du droit de préemption sur les fonds artisanaux, fonds de commerce et baux commerciaux.

Une consultation a été réalisée dans le cadre de laquelle huit dossiers ont été retirés et deux candidats ont répondu dans les temps impartis.

Les projets reçus portent respectivement sur la création d'une épicerie fine et sur une boutique de concept store.

Le cahier des charges fixait les critères de jugement suivants :

- activité proposée et qualité du projet : 40%,
- dossier technique et garanties financières : 30%,
- qualité des aménagements extérieurs et de façade : 30%.

En ce qui concerne l'activité proposée, il apparaît opportun de chercher à préserver, conforter et diversifier l'activité commerciale des métiers de bouche qui font la force et l'attractivité du centre-ville mais également les activités complémentaires qui sont de nature à préserver et maintenir l'équilibre du centre-ville.

En outre, il existe déjà dans le périmètre du 106 rue Houdan, des concepts stores de nature similaire au projet que la Ville a reçu dans le cadre de la consultation.

Il ressort de l'analyse des dossiers reçus que celui de Mme Marie LOYRETTE portant sur la création d'une épicerie fine constitue la meilleure offre.

Il est donc proposé au conseil municipal de retenir cette candidature et d'autoriser le maire à engager une procédure de rétrocession avec ce candidat.